

Débat d'orientations budgétaires 2019

Conseil municipal du 22 janvier 2019

Rapport



Introduction: contexte juridique

- La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 06 février 1992 impose aux communes de 3.500 habitants et plus la tenue d'un **débat d'orientation budgétaire** (DOB) dans les deux mois qui précède le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur la situation financière de la commune. (budget principal et budgets annexes).
- La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRe) du 07 août 2015 est venue renforcer les obligations de transparence pour les conseillers municipaux : le DOB prend la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels et sur les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette.
- La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour 2018-2022 du 22 janvier 2018 enrichit le ROB en fixant de nouvelles règles : les communes doivent présenter, sur le périmètre de leur budget principal et de leurs budgets annexes, leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Ceci était déjà présent dans notre DOB depuis de nombreuses années.

→ Le DOB constitue une étape obligatoire dans le cycle budgétaire, et doit être acté par une délibération spécifique sans donner lieu a un vote.



SOMMAIRE

- Contexte juridique : p.2
- Contexte économique général : p.4
- Rappel sur l'ODEDEL : p.5
- Contexte National: p.6
- Loi de finances pour 2019 : p.8
- DGF: p.12
- Fiscalité: p.14
- Autofinancement: p.27
- Endettement: p.31
- Section de fonctionnement p.34
- Coût des services : p.41
- Section d'investissements : p.50
- Budget annexe centre ville : p.53
- Budget eau et assainissement : p.55
- Budget rue GAMBETTA: p.58
- Programmation pluriannuelle d'investissements : p.61



CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL



Rappel sur l'objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL)

- Cet objectif, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales à compter de 2016.
- Exprimé en pourcentage, il est indicatif et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale
- Pour les Communes, l'objectif 2016 avait été fixé à 1,2% ; pour 2017 l'objectif était fixé à 2,1% (dont 1,3% concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement).
- Pour 2018 et les années suivantes, la loi de programmation pour 2018-2022 fixe un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à 1, 2 % par an, pour chacune des années de la période 2018-2022, en valeur et à périmètre constant.
- l'article 29 prévoit la conclusion de contrats entre le représentant de l'Etat et les communes dont les dépenses réelles de fonctionnement ont été supérieures à 60 M€ en 2016. pour les autres, il s'agit d'une faculté. Les objectifs de dépenses sont fixés en prenant pour référence le taux annuel de 1,2% prévu à l'article 13 et en le modulant à la hausse ou à la baisse pour tenir compte de la croissance de la population de la collectivité, de son revenu moyen ou encore de la croissance des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2014-2016. pour chacun de ces trois critères, le taux de référence de 1,2% peut être majoré ou minoré de 0,15 point au maximum.
- L'ODEDEL était au départ un outil d'analyse plus que de pilotage, puisqu'il restait purement indicatif et sans valeur contraignante. Aujourd'hui, si l'on constate un écart entre les dépenses comptabilisées et l'objectif, une reprise financière représentant 75% de cet écart est appliquée sur les dotations de l'Etat à l'issue d'une procédure d'examen contradictoire entre le préfet et la commune.
- Cet objectif n'est pas légalement contraignant pour Gouvieux, dont les dépenses de fonctionnement sont très inférieurs à 60 m€. D'autre part, cet outil n'a aucun intérêt pour notre commune commune déjà peu dépensière. C'est donc un outil purement macro économique.



CONTEXTE NATIONAL

- <u>Croissance des prix</u>: 1,6% en 2018 (1% en 2017). Il est prévu 1,3% en 2019.
- <u>Taux d'intérêt</u>: 0,41% en 2019 à court terme (0,40% en 2018), 2,15 % en 2019 long terme (1,40% en 2018). L'augmentation devrait avoir lieu en fin d'année
- PIB: 1,7% en 2019 (1,7 en 2018 et 2,2 en 2017) mais incertitudes sur le prix de l'énergie et les tensions commerciales entre les Etats Unis, la Chine et l'Union Européenne. Un faible taux de croissance pèse sur les conditions de redressement des finances publiques.
- <u>Déficit public</u>: en augmentation en 2019 dû à la mise en œuvre de la 2^{ème} tranche du dégrèvement de la TH; à la diminution des charges sociales en remplacement du CICE et aux 10 milliards supplémentaires promis par le gouvernement à la suite du mouvement des gilets jaunes. L'augmentation sera vraisemblablement de plus de 3% (3,2 ou 3,3% au lieu des 2,8% prévus dans la Loi de finances.
- Il est prévu pour 2019 une croissance dynamique des recettes : progression des bases (valeur locative (voir plus bas) et la CVAE va progresser de 6%.



CONTEXTE NATIONAL

- FINANCES LOCALES EN 2018 ET PREVISION 2019 (NOTE DE CONJONCTURE DE LA BANQUE POSTALE DE SEPTEMBRE 2018) :
- → La croissance de l'investissement du secteur public local devrait atteindre 7% en 2018 soit légèrement plus qu'en 2017 (6,8%)
- → Les dépenses de fonctionnement de ce secteur devraient augmenter en 2018 de 0,9% par rapport à 2017 et rester inférieures à la hausse limite de 1,2% fixées par la loi de finances pour 2018-2022 (voir plus haut).

En 2019 et 2020 les collectivités auront certainement plus de mal à respecter cette trajectoire du fait de la mise en place du plan sur les « parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) (pour Gouvieux, 12 personnes concernées), et d'une augmentation très probable de l'inflation.

La France reste un des seuls pays avec un fort niveau de déficit, d'où la contrainte de tenir les engagements européens et d'un quasi équilibre pour 2022. ce qui a conduit à la loi de programmation.

La dette publique de la France, fruit de l'accumulation des déficits au fil des ans est aujourd'hui de 2,323 milliards d'euros soit 98,6% du PIB. Le gouvernement prévoit de faire baisser ce taux de 6 points d'ici 2022.

Le Gouvernement prévoit une diminution de 13 milliards d'euros des dépenses de fonctionnement des collectivités de 2018 à 2022.



- LOI DE FINANCES pour 2019
- loi de programmation des finances publiques 2018-2022
- loi de finances rectificative 2018

Le PLF pour 2019 ne comprend pas de nouveauté majeure en matière de finances et de fiscalité locale.

La grande réforme des finances locale est attendue début 2019 dans un projet de loi spécifique. Mais les journaux annonçaient ceci avant la crise dite des gilets jaunes.

Les éléments importants se trouvaient dans la loi de programmation 2018-2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice des dépenses réelles de fonctionne ment	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2

La LPFP pour 2018-2022 fixe un ODEDEL correspondant à un taux de croissance annuel de 1,2% de 2018 à 2020 puis 1,3 à compter de 2021 appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant



- LOI DE FINANCES pour 2019
- loi de programmation des finances publiques 2018-2022
- loi de finances rectificative 2018

❖ <u>Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale:</u>

La mise en œuvre se fera sur trois ans. Pendant deux années, les systèmes seront empilés.

- les allègements sont maintenus : exonérations (allocation de solidarité, adultes handicapés, contribuables de plus de 60 ans, veuves et veufs, infirmes ou invalides), Suppression de l'abattement dégressif, Dégrèvements d'office, Plafonnement en fonction du revenu :
- En 2018 : dégrèvement égal à 30% de la TH
- En 2019 : dégrèvement égal à 65% de la TH
- En 2020 : dégrèvement égal à 100% de la TH, probablement remis en cause
- À l'inverse d'une exonération, l'Etat couvre intégralement le dégrèvement dans la limite des taux et abattement en vigueur en 2017.

Se pose la question de l'avenir de la Taxe d'habitation, car est-ce raisonnable d'avoir un impôt dont l'Etat paye 80% et devient le premier contribuable des collectivités ? Et comment faire peser sur un petit nombre de contribuables le poids d'une stratégie fiscale?



- LOI DE FINANCES pour 2019
- loi de programmation des finances publiques 2018-2022
- loi de finances rectificative 2018

<u>La commission dite Richard/Burr</u> du nom de ses deux rapporteurs propose des pistes pour le remplacement du produit de la TH :

- maintien de la taxation des résidences secondaires et des logements vacants
- Transférer la part départementale du Foncier Bâti aux communes mais le montant pourrait être différent et quid du FNGIR ?
- Transférer le FB départemental au taux dont les communes ont besoin mais les bases d'imposition FB et TH sont différentes et seuls les propriétaires payent la FB.
- Partage d'impôts nationaux (une part de TVA). Mais comment la commune pourrait profiter de son propre développement ? Et celle-ci n'aurait plus le levier du taux

La question est de savoir comment on maintient le lien entre une collectivité et ses habitants,



DGF:

- Depuis 2014, les dotations versées aux collectivités ont diminué.
- Une réforme annoncée en 2018 n'est pas intervenue
- Elle sera maintenue au niveau de son enveloppe globale de 2018 mais il y a des redistributions horizontales à financer :
 - 84M€ : augmentation de la dotation générale d'équipement pour les départements
 - 50 M€ : dotation exceptionnelle à la collectivité Saint Martin à la suite de l'Ouragan
 - -8M€: majoration de la DGD concours particuliers pour l'extention des horaires d'ouvertures des bibliothèques
 - 2 M€: majoration des crédits de la dotation calamité
 - etc..
- L'Etat veut augmenter les péréquations
- Réforme en 2019 de la Dotation d'intercommunalité
- Les communes nouvelles ont une augmentation de 5% de la DGF, ce qui est symbolique
- → la dotation forfaitaire baisse si le potentiel fiscal est supérieur à 0,75 fois la moyenne de la strate et au prorata de la population pondérée par l'écart à 0,75 x moyennes avec in plafonnement de baisse à 1% des recettes réelles de fonctionnement N-2. ce qui sera probablement le cas à Gouvieux
- ❖ Maintient de la DSU (dotation de solidarité urbaine) et de la DSR (dotation de solidarité rurale)
- **❖** Le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité à 2,2%

Depuis la Loi de Finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Pour le coefficient 2019, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2018 sur un an ressort à +2,2%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux etc...).

Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises (FCTVA)

la loi de finances pour 2018 avait instauré l'entrée en vigueur au 1erjanvier 2019 d'une réforme des modalités de gestion du FCTVA avec comme objectif de simplifier, rendre moins coûteux et améliorer la sécurité juridique du dispositif de gestion de cette compensation qui représente plus de 5 milliards de dépenses pour l'Etat et qui est allouée aux collectivités en contrepartie de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses d'investissement. Il s'agit de la mise en place d'un mécanisme d'automatisation qui se substituerait à la gestion manuelle du FCTVA. Pour des raisons techniques, la réforme s'appliquerait avec un an de retard (au 1erjanvier 2020)



Dotation Globale de Fonctionnement



DGF à Gouvieux

ANNEE	DOTATION FORFAITAIRE (hors compensation base salaire)	COMPENSATION base salaires	DOTATION FORFAITAIRE TOTALE	DSR	DOTATION TOTALE	POPULATION DGF
2008	1 395 563	509 594	1 905 157	82 154	1 987 311	9 949
2009	1 395 227	513 671	1 908 898	86 225	1 995 123	9 913
2010	1 413 432	515 202	1 928 644		1 928 644	10 123
2011	1 379 927	496 136	1 876 063		1 876 063	10 049
2012	1 362 950	488 937	1 851 887	95 431	1 947 318	9 974
2013	1 345 060	479 967	1 825 027	99 675	1 924 702	9 952
2014	1 272 623	474 754	1 747 377	99 847	1 847 224	9 929
2015			1 547 351	103 255	1 650 606	9 693
2016			1 355 526	107 660	1 463 186	9 731
2017			1 255 772	110 896	1 366 668	9 771
2018			1 242 125	121 693	1 363 818	9806

Entre 2008 et 2018, la DGF a fortement et continuellement baissé. La baisse cumulée s'élève à 623 493 €/ an soit – 31,24%, ou l'équivalent de 10% du total TH +FB



FISCALITÉ

Fiscalité : quelques rappels importants

• Exonération des établissements hippiques de TP et de FB (reclassement en activité agricole)

Cette exonération a été compensée de façon dégressive entre 2005 et 2009. La perte en 2009 a été de 62 854€).

Elle est totale depuis 2010 : 42 563 + 37 945 = 80 508€ (valeur 2010)

• TP de Roissy (péréquation)

```
Montant reçu en 2005 : 55 989 }
2006 : 59 689 }soit une moyenne
2007 : 75 694 }de 68 173/an
```

2008:81 323 }

2009:48 528

Depuis 2010: 0

- Passage de la TP à la TH :nous n'avons pas profité de cette réforme du fait du prélèvement de 1,55 m€/ an au titre du FNGIR
- Nouveaux abattement sur la TH en 2016 qui ont été compensés en 2017

Taxe additionnelle aux droits de mutation

Il s'agit d'une recette fluctuante. La crise immobilière s'est traduite en 2008 par une baisse significative du produit correspondant, qui s'est poursuivie en 2009. Une reprise a été constatée en 2010 et 2011, 2012 retombe au niveau de 2008-2009 alors que 2013 enregistre une légère amélioration. Après un effondrement du marché immobilier, correspondant à une nette baisse en 2014, 2015 est sensiblement revenu au niveau de 2013. L'année 2016 a montré une augmentation de cette recette, confirmée en 2017 et 2018.

Pour mémoire :

2005 : 562 512

2006 : 730 176

2007 : 645 943

2008 : 488 930

2009: 459 587 2010: 613 497

2010 : 613 437

2012 : 482 394

2012 : 432 334 2013 : 534 731

2015 : 554 /51

2014: 377 098 2015: 520 774

2013 . 520 774

2016 : 588 873

2017 : 590 325

2018 : 620 806

Moyenne sur les dix dernières années : 543 k€ . Proposition pour 2019 : 500 000k€

Le FNGIR: fonds national de garantie individuelle des ressources

Lorsque la taxe professionnelle a été supprimée en 2011, la commune a reçu « en compensation », comme toutes les communes, la TH que percevait le département.

De ce fait le taux de TH a été porté de 11,84% à 19,79%.

Pour Gouvieux, ce changement a été sur le papier très bénéfique puisque la commune a gagné 1,55 m€ de plus que ce que la TP rapportait, c'est-à-dire très peu.

Mais, la loi a prévu que les communes qui gagnaient à ce changement devaient reverser ce gain aux communes perdantes parce qu'elles avaient beaucoup de TP antérieurement.

Ainsi, les communes qui avaient beaucoup de TP, et qui l'ont donc perdue reçoivent des montant de FNGIR (ou en tout cas ne lui verse rien- Senlis par exemple).

Pour apprécier « l'effort fiscal » des contribuables de Gouvieux et pouvoir le comparer à celui des autres communes, il faut donc présenter deux données :

- l'effort résultant de la TH et du FB que payent les contribuables
- L'effort résultant de la TH et du FB que reçoit la commune, donc en déduisant le FNGIR.

Évolution de la fiscalité

contexte fiscal depuis 2008:

- En terme d'effort fiscal sur les ménages, la ville de Gouvieux a un taux de 100 alors que la moyenne de la strate est à 117 et 120 pour la strate de plus de 10 000 habitants.
- Il faut rappeler que la Ville de Gouvieux, pour assurer l'équilibre de ses programmes d'investissement, a besoin d'un autofinancement minimum de 1,2 à 1,3 millions d'euros.
- C'est à ce niveau que nous avons fonctionné ces dernières années (niveau précédemment plus proche de 1,5M€ mais qui a été réduit compte tenu notamment du développement de notre service public de la petite enfance). Mais nous n'avons pas ou peu de marge de manœuvre.
- Quant aux recettes de la Commune, un certain nombre d'éléments ne sont pas favorables :
- pour mémoire la perte, désormais consommée, des recettes fiscales liées à l'activité hippique (FB et TP) ainsi que de la péréquation de la T.P. de Roissy;
- la dotation globale de fonctionnement a diminué de 24,15% sur la période 2016/2006 ;

◆Évolution des taux :

En 2015, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux de 5,9%, afin de compenser le coût de la réforme des rythmes scolaires et la baisse de la DGF, il avait également prévu de prendre en compte en 2016 et 2017 la perte de la DGF à hauteur de 3,5% d'impôts chacune ces deux années, soit un total d'augmentation de 12,9%.

En 2016, lors du vote du budget, la perte de DGF s'élevait à 3,17% des impôts. Il avait donc été décidé de revoir la valorisation des taux ainsi :

2015:+5,9%

2016:+3,17%

2017:+3,17%

2018: +0% soit un total de 12,24% au lieu de 12,9%

la situation devait être réévaluée chaque année en fonction :

- De l'évolution des bases d'imposition
- De la variation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (TADM) : 588 873,51 €
- Recettes de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) de 2016 est à

134 345, 13 € (le Conseil Municipal en 2015 a porté le taux de 5 à 6 ce qui pouvait entrainer une recette supplémentaire de l'ordre de 26 000€. Pour mémoire le produit de cette taxe était de 130 727 € en 2014 et 121 543 € en 2015); ceci n'a donc pas été le cas)

En 2017, l'augmentation des impôts a été réduite à +1,4% puisque la perte de DGF était moins importante que prévue (estimée à 1,6%) mais la commune bénéficiait d'une augmentation confirmée de la taxe additionnelles aux droits de mutation et du maintien des dépenses de fonctionnement. Soit un total de 10,47% d'augmentation au lieu des 12,24 prévus.

- la taxe additionnelle aux droits de mutation a rapporté le même montant à la commune qu'en 2016;
- la TCFE a rapporté 150 435 € (la répercussion de la hausse de 2015 a porté ses fruits cette année).
- La suppression des TAP a permis d'éviter la dépense de 128 975 € (dépenses de 2016) soit 2, 73 % de l'impôt sur les ménages de 2016 moins le reversement au FNGIR (4 719 775 €) et 2, 48 % de l'impôt sur les ménages moins le FNGIR plus la CFE (5 188 770).
- En 2018, le Conseil Municipal a donc voté une diminution des taux de fiscalité de 2,48%

Fiscalité: récapitulatif

- **❖** La commune a voté une réduction de ses taux communaux de 2,48% pour l'année 2018
- ❖ La valeur locative pour l'année 2018 a été revalorisée à 1,2%. A ceci s'ajoutent les variations locales. Ce qui fait que les bases ont augmenté d'environ 2% en 2018
- **❖** La CCAC a voté une augmentation des taux fiscaux intercommunaux de 4,29% pour l'année 2018



Fiscalité: données 2008-2018

IMPOTS LOCAUX	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	écart 2008/2018
Base TH	15 291 000	16 025 000	16 355 000	18 134 000	18 807 000	19 199 000	19 478 000	19 618 000	19 618 000	19 571 055	20 001 842	+30,8%
Base FB	11 987 000	12 317 000	12 833 000	13 533 000	13 789 000	14 120 000	14 404 000	14 650 000	14 731 774	15 059 835	15 384 509	+28,3% *
Base FNB	204 500	335 500(1)	314 300 (1)	285 500 (1)	262 000	240 300	220 300	225 000	225 328	227 475	230 370	
Base TP	7 626 000	7 802 000										
Base CFE				2 053 000	2 170 000	2 275 000	2 052 000	2 197 000	2 197 662	2 442 360	2 187 722	
Produit TH	1 712 592	1 822 042	1 877 554	3 588 718	3 759 519	3 837 880	3 893 652	4 153 130	4 260 902	4 334 988	4 320 398	
Produit FB	1 274 218	1 329 004	1 398 797	1 489 983	1 533 337	1 570 144	1 601 725	1 725 770	1 811 156	1 855 093	1 841 024	
Produit FNB	154 581	257 395	243 520	231 847	217 172	199 185	182 607	197 527	205 738	208 913	206 319	
Sous-total impôts ménages	3 141 391	3 408 441	3 519 871	5 310 548	5 510 028	5 607 209	5 677 984	6 076 427	6 277 796	6 398 994	6 367 741	
Produit TP	677 951	709 201			-	-						
Compensation TP relais			773463									
CFE				392 123	418 593	438 848	395 831	448 847	468 995	522 230	465 089	
CVAE				174 283	234 459	249 432	229 650	221 803	260 489	275 550	277 295	
IFER				57 200	59 024	63 124	65 067	65 633	69 504	72 223	72 261	
TASCOM					4 496	21 438	79 306	48 906	52 296	37 443	35 812	
Sous total impôts économiques	677 951	709 201	773 463	623 606	716 572	772 842	769 854	785 189	851 284	907 446	850 457	+25,4%
Reversement FNGIR				-1 517 815	-1 517 815	-1 554 594	-1 558 059	-1 558 059	-1 558 059	-1 558 059	-1 558 059	
TOTAL PRODUIT	3 819 342	4 117 642	4 293 334	4 416 339	4 708 785	4 825 457	4 889 779	5 303 557	5 571 021	5 748 381	5 660 139	+ 32,02%
Allocation TH	60 877	53 839	64 343	100 256	111 098	110 608	104 642	129 491	85 622		154 228	
Allocation FB	33 014	20 362	9 611	10 784	8 713	10 375	7 716	4 716	3 649		1 763	
Allocation FNB	9 048	9 229	9 284	9 303	9 305	9 331	9 020	8 230	7 469		6 061	
Allocation TP/CFE	(2)46 717	(2)33 232	(2)24 795	(2)24 756	(2)17 593	(2)14 614	11 390	7 439	6 337		supprimée	
Allocation réduction des ba	ses des créat	ions d'établis	sements								90	
TOTAL ALLOCATIONS	149 656	116 662	108 033	145 099	146 709	144 928	132 768	149 876	103 077		162 142	
TOTAL PRODUIT FISCAL	3 968 998	4 234 304	4 401 367	4 561 438	4 855 494	4 970 385	5 022 547	5 453 433	5 674 098		5 822 281	
Rôles complémentaires et						TH+TF8256		TH:34522	TH:11 796+			
supplémentaires	TH+TF:8532	TH+TF:49165	TH+TF:50409	TH+TF:30080	TH+TF:94581	TP+CFE:	H+TF:27913	+FNB:3329	3519			
	TP:49169	TP:25349	TP:24431	TP:39418	TP:3684	42334=		CFE:22695=	FB+FNB:			
produit supplémentaire	= 57701	= 74514	= 74 840	= 69 498	= 98 265	50590		60546	2 767			
									CFE: 16			
									020			

^{*} dont revalorisation des bases de 14,56% d'où une différence de volume de 14,2% soit environ 1,4%/an



Taux communaux

(Réforme de la TP avec rebasage de la TH en 2011)

TAUX COMMUNAUX	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	variation 2018/2011
TH	11,48	(3)(4)19,79	(3)(5)19,99	(3)(5)19,99	(3)(5)19,99	(3)(6)21,17	(7)21,84	(8)22,15	21,60	+9,14%
FB	11,01	11,12	11,12	11,12	11,12	11,78	12,15	12,32	12,01	+8%
FNB	77,48	(3)82,07	(3)82,89	(3)82,89	(3)82,89	(3)87,79	(3)90,157	(3)91,84	89,56	
TP										
CFE	9,18	(3)19,10	(3)19,29	(3)19,29	(3)19,29	(3)20,43	(3)21,08	21,38	20,84	
(3) taux rebasé à la	(6) taux théo	rique : 12,40								
(4) taux théorique	(7) taux théo	rique : 12,79								
(5) taux théorique	(8) taux théo	rique : 12,97								



	20	10	201	.1	201	2	201	3	201	4	201	5	201	L6	20	17	201	.8
						CCA						CCA						
	GVX	CCAC	GVX	CCAC	GVX	С	GVX	CCAC	GVX	CCAC	GVX	С	GVX	CCAC	GVX	CCAC	GVX	CCAC
TAUX																		
T.H.	11,48	1,50	19,79	2,77	19,99	2,77	19,99	2,77	19,99	2,77	21,17	3,67	21,84	4,21	22,15	4,51	21,60	4,70
F.B.	10,9	1,84	11,01	1,84	11,12	1,84	11,12	1,84	11,12	1,84	11,78	2,42	12,15	2,8	12,32	2,99	12,01	3,12
T.E.O.M		8,59		8,59		8,59		8,59		8,59		8,59						
F.N.B.	77,48	3,45	82,07	3,62	82,89	3,62	82,89	3,62	82,89	3,62	87,79	4,76	90,16	5,51	91,84	5,9	89,56	6,15
T.P.																		
C.F.E.	9,18	1,64	19,1	2,93	19,29	2,93	19,29	2,93	19,29	2,93	20,43	3,85	21,08	4,46	21,38	4,77	20,84	4,98

PRODUITS

T.H.	1878	245	2071 (1)	245	2242(1)	282	2283(1)	288	2336(1)	292	2595(1)	386	2702(1)	902	2777	971	2762 (1)	1033
F.B.	1399	236	1490	236	1533	254	1570	260	1602	265	1726	355	1740	417	1855	451	1 841	478
T.E.O.M		1102		1162		1184		1213		1237	,	1258						
F.N.B.	243	11	232	10	217	10	199	9	183	8	198	11	206		209	13	206	14
T.P.																		
Compensa-																		
tion T.P.	773		620		717		773		770		785		850		906		850	
dont C.F.E.			392	60	419	64	439	67	396	60	449	85	469	99	522	117	465	111



Revenus moyens par habitant

données issues des fiches DGF transmises par la DGFIP

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2011 (depuis le rebasage TH)
revenu moyen de la strate									
>10000h	13 656	NC	NC	NC	13 656				
de 5 à 10000h	12 947	NC	NC	NC	14 223	14 430	14 570	14 777	
						-		-	
revenu moyen à Gouvieux	18 147	18 952	19 143	19 746	20 930	20 686	21 412	21 302	
valeur moyenne lissée sur 3 ans	17 968	18 365	18 747	19 280	19 940	20 454	21 009	21 133	+17,6%
évolution en %	+6,98	+2,21	+2,08	+2,84	+3,42	+3,51	+2,71	+0,60%	+17,0%
PIB	2059	2091	2115	2141	2181	2228	2292	2320	+12,7%
revalorisation des bases (7ans)									+8,3%
revalorisation des taux									TH:9,14%
									FB: 8%

Effort fiscal : comparaison

	Senlis sud Oise	Aire Cantilienne	Oise et Halatte		Chantilly	Lamorlaye	Pont Sainte Maxence	Senlis	Gouvieux
régime fiscal	FPU	FA	FPU						
nombre d'habitants	25 634	47 101	34 953		11 269	9 462	12 807	15 538	9 806
									+
Base TH	43 843 615	111 066 264	46 105 968		24 820 198	28 552 891	14 671 257	26 070 202	22 787 816
produits TH EPCI	1 216 810	4 736 170	4 440 591		4 833 735	5 585 951	2 347 676	5 963 326	4 485 565
Taux TH	2,78	4,26	9,63		19,48	19,56	16,00	22,87	19,68
Base FB	36 399 236	72 639 137	38 014 493		16 464 752	16 722 137	12 181 078	22 126 472	15 129 961
produit FB EPCI	1 019 155	2 153 300	718 460		2 557 220	2 196 965	2 606 783	5 105 358	1 856 584
Taux FB	2,80	2,96	1,89		15,53	13,14	21,40	23,07	12,27
		2,53		prélèvement FNGIR	1 183 622	2 035 429		6 264	1 558 059
Coef d'intégration fiscal*	0,36	0,29	0,40	Taux EF officiel (trois taxes+REOM)	1,07	1,00	1,33	1,30	1,00
	,	,							
				potentiel fiscal deux taxes	9 484 065	10 447 760	6 116 607	10 969 285	8 710 266
				taux EF des deux taxes	0,78	0,74	0,83	1,01	0,73
				taux EF après FNGIR	0,65	0,55	0,83	1,01	0,55
				taux Er apres rivoir	0,65	0,55	0,8.	1,01	0,55
DGF/habitant	100	3	47		242	93	310	140	0 152

^{*}CIF: permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre fiscalité levée et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leur groupement.



L'AUTOFINANCEMENT



															_
				2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
	DEPENSES REELLES D	E FONCTIONNEMENT		5 860	6 018	6 114	7 857	8 234	8 948	9 008	8 986	8 783	9 262	8 316	
dont	dé	oenses courantes		5 860	6 018	6 114	6 339	6 679	7 393	7 446	7 172	7 225	7 765	6 758	voir p.36
	rev	rersement FNGIR					1 518	1 555	1 555	15 562	1 558	1 558	1 558	1 558	
	autres re	versements de fiscalité									256				
	RECETTES REELLES D	E FONCTIONNEMENT		7 748	8 447	9 127	9 744	10 449	10 119	10 322	11 119	10 548	10 594	10 203	
dont	recettes	courantes (hors FNGIR)		6 113	6 523	6 916	6 883	7 082	7 199	7 124	7 381	7 346	7 541	6 751	voir p.43
	recettes des entreprise	s (y compris rôle supp et a	allocations)	774	768	823	688	738	830	849	819	851	905	850	
	recette	s à reverser au FNGIR					1 518	1 555	1 562	1 558	1 558	1 558	1 558	1 558	
	produit des cessions	et autres recettes excepti	onnelles	387	696	775	1	592	-	510	839	174	-	420	
	taxe additionn	elle aux droits de mutatio	ns	474	460	672	654	482	535	377	521	589	590	621	
RECETTES CO	DURANTES - DEPENSES COURANTES			253	505	802	544	403	- 194	- 322	209	121	- 224	- 7	
AUTOFINAN	CEMENT BRUT (RECETTES REELLES-DEP	ENSES REELLES)		1 888	2 429	3 013	1 887	2 215	1 171	1 314	2 133	1 765	1 332	1 887	
AUTOFINAN	ICEMENT BRUT HORS PRODUITS DES CE	SSIONS ET AUTRES RECETT	ES EXCEPTIONNELLES	1 501	1 733	2 238	1 886	1 623	1 171	804	1 294	1 591	1 332	1 467	
rembourser	nent d'emprunts			337	272	228	189	191	231	299	306	314	316	268	
AUTOFINAN	ICEMENT NET			1 164	1 461	2 010	1 697	1 432	940	505	988	1 277	1 016	1 199	
attention :															
	ır apprécier l'autofinancement réel de														
il faut retirer	39k€ en dépenses de fonctionnement	et ajouter 504 k€ en recet	te affectées aux travau	ux d'investissemer	nt de réhabili	tation									
de ce fait l'au	itofinancement brut est de 2 509 k€														
et l'autofinar	ncement brut hors opérations patrimor	niales est de1 506k€													
<u>en 2017</u> : il y	a dans les dépenses courantes 500k€ d	e charges exceptionnelles	(reversement à l'Etat	de la TP récupérée	e)										
donc les dép	enses courantes sont de 7 265 k€														
de ce fait l'au	itofinancement brut est de : 1 771k€ k€														
et l'autofinar	ncement net de 1455 k€														



Variation de l'autofinancement

Pour apprécier l'autofinancement il faut tenir compte de certaines recettes exceptionnelles :

-- Les cessions d'immobilisations

ceci donne l'autofinancement brut hors cessions et autres recettes exceptionnelles

Auguel il convient de retirer les remboursement de capital, ce qui donne l'autofinancement net

Cette année, nous confirmons un petit redressement de l'autofinancement net réel à 1 199k€.

Ceci résulte de :

- ✓ Du presque maintien du produit d'impôt, malgré la baisse des taux, par le fait de la revalorisation des bases et la progression du revenu de la taxe additionnelle aux droits de mutation
- √ La baisse de nos dépenses de fonctionnement



Perspective de l'autofinancement 2019/2020

- · L'autofinancement sera impacté par :
- La réforme de la DGF et de la TH
- L'évolution des prix de l'énergie
- La péréquation au sein de la DGF.
- L'évolution des services : évolution du programme de petite enfance.
- Le PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations)



L'ENDETTEMENT

ENDETTEMENT: RATIOS

(en k€)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier de l'exercice (CRD)	2 732	2 402	2 065	1 794	1 566	1 377	4 386	4 155	3 855	3 549	3 325
Autofinancement brut	3 413	1 888	2 429	3 013	1 887	2 215	1 171	1 314	2 133	1 665	1 773
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (hors FNGIR et op. patrimoniales)	7 279	7 361	7 751	8 352	8 225	8 302	8 764	8 450	9 338	8 818	9 538
Ratio de Désendettement* CRD/Autofinanceme nt	0,80	1,27	0,85	0,59	0,83	0,62	3,70	3,10	1,80	2,13	1,82
CRD RRF	0,38	0,33	0,27	0,21	0,19	0,17	0,50	0,49	0,41	0,40	0,34

ENDETTEMENT: RATIOS

N.B.: Par ailleurs la Commune dispose d'actifs à céder pour un montant nettement supérieur à l'encours de la dette. Son endettement net d'actifs cessibles est nul, ce qui est plus que convenable ...

^{*} le ratio dit de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette au 31 décembre et l'autofinancement brut (il indiquera le nombre d'années nécessaires à la Commune pour se désendetter, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne)



Encours de la dette

BUDGET GÉNÉRAL	Capital restant du au 1er	Annu	ité
Exercices	janvier de l'exercice	Capital	Intérêt
2018	2 975 278,94	268 073,11	121 741,85
2019	2 707 205,83	276 342,23	110 859,77
2020	2 430 863,60	284 975,31	99 613,72
2021	2 145 888,29	293 988,47	87 987,60
2022	1 851 899,92	303 398,63	75 964,47
2023	1 548 501,19	313 223,43	63 526,71
2024	1 235 277,81	323 481,25	50 655,87
2025	911 796,56	334 191,44	37 567,02
2026	656 072,46	266 906,68	23 537,12
2027	389 165,78	278 582,45	11 860,99
2028	110 583,33	110 583,33	2 168,91



SECTION DE FONCTIONNEMENT



Dépenses de Fonctionnement



Dépenses de fonctionnement en k€

				er	ıK€						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
011- charges à caractère général	2 927	3 225	3 150	3 166	3 548	3 911	3 893	3 987	4 189	3 799	3 710
012- charges de personnel	2 057	2 055	2 175	2 160	2 058	2 253	2 366	2 055	1 931	2 069	1 946
65- charges de gestion courante	685	724	721	952	1 010	1 081	1 069	908	1 061	1 203	1 007
66- charges financières (sauf ICNE)	167	82	72	63	55	79	172	159	133	132	122
66112- I.C.N.E.		- 84	- 7	- 7	6	61	- 61	55	- 12	- 5	- 38
67- charges exceptionnelles	24	16	3	5	2	8	3	8	15	506 *	11
014 – contribution FNGIR				1 518	1 555	1 555	1 566	1 558	1 558	1 558	1 558
Autres reversements fiscalité								122			
FPIC								134			
Dépenses réelles	5 860	6 018	6 114	7 857	8 234	8 948	9 008	8 986	8 875	9 262	8 316
042- Cessions d'immobilisations (val. comptable)	350	697	743	3	592			892	174		420
68- Dotation aux amortissements	200	207	206	215	219	235	245	255	251	268	
Dépenses d'ordre	550	904	949	218	811	235	245	1 147	425	268	420
DEPENSES DE L'EXERCICE	6 410	6 922	7 063	8 075	9 045	9 183	9 253	10 133	9 300	9 530	8 736
· * dont 500 000€ pour la TP rembou ! : chiffres provisoires au 19 décembre			la subventic	on à l'école st	e chenevièvr	ve de 75 000 t	€ (chapitre 65)			_



CHARGES DE PERSONNEL, en k€

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2008/2018	2018/2017
Traitement et indemnités	1218	1231	1207	1184	1163	1136	1235	1194	1123	1122	1097		
art. 64111 64112 64118 64131-6331													
Charges patronales et diverses	490	476	472	473	452	475	506	490	435	466	416		
6451-6453-6332	1708	1707	1679	1657	1615	1611	1741	1684	1558	1588	1513	-11,4%	-4,7%
Allocations chomage													
Personnel extérieur	349	385	452	484	443	642	625	657	462	481	426		
Centre de Gestion - Epona													
Emplois jeunes	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/			
Total général	2057	2092	2131	2141	2058	2253	2366	2341	2020	2069	1939	-5,7%	-6,2%
Remboursement de traitements et charges/ medecine travail/ autres	6	9	36	5	11	24	30	5	3	4	7		
Charges consolidées	2051	2101	2167	2146	2047	2229	2336	2336	2017	2065	1946	-5,1%	-5,8%



Gouvieux Les charges de personnel des 20 plus grosses communes de l'Oise en €/habitant

(année 2017) source DGFIP

rappel : moyenne de la strate de Gouvieux : 576 €/hab

rang	ville	nb d'habitants (2016)	montant municipal	montant intercommunal	total
1	Gouvieux	9 162	216	19	235
2	Lamorlaye	8 918	369	19	388
3	Margny Les Compiègne	8 218	419	98	517
4	Liancourt	6 936	386	146	532
5	Saint Just en Chaussée	5 992	512	80	592
6	Méru	14 640	568	44	612
7	Villers Saint Paul	6 428	536	82	618
8	Crépy en Valois	15 231	597	44	641
9	Clermont	10 196	544	140	684
10	Pont Saint Maxence	12 470	472	211	683
11	Chantilly	10 789	680	19	699
12	Mouy	5 321	591	140	731
13	Chambly	10 098	568	254	822
14	Creil	35 747	746	82	828
15	Senlis	14 590	810	24	834
16	Noyon	13 666	615	220	835
17	Compiègne	40 258	788	98	886
18	Nogent sur Oise	19 595	816	82	898
19	Beauvais	56 020	790	182	972
20	Montataire	13 345	960	82	1042

PERSPECTIVES DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 11 : Charges à caractère général

Les principales dépenses que la Commune peut difficilement maîtriser à court terme sont celles qui concernent le gaz, l'électricité et le carburant (et elles vont probablement augmenter) ainsi que l'affranchissement. Mais elles peuvent l'être à moyen/long terme.

Les travaux d'isolation du gymnase ont permis de réduire les couts des fluides.

Une action est entreprise sur l'éclairage public : le changement des armoires les plus anciennes est en cours. Ensuite il conviendra de changer le mode d'éclairage et de passer en leds. Cela est déjà fait pour les lumières des fêtes de fin d'année.

En 2019, À la hausse:

- Prestations informatiques : nouvelles prestations (paiements en ligne) et sécurisation du réseau (pare feu et serveur) ; abonnements aux passerelles de dématérialisation etc...

Chapitre 12 :charges de personnel et frais assimilés

Ils sont maîtrisés, et ont même diminué cette année par rapport à 2017. mais en 2017 il ya eu deux élections majeures ayant entrainé de nombreuses heures supplémentaires et l'embauche de personnel par le centre de gestion pour une aide ponctuelle.

Les augmentations de dépenses pour 2019 proviendront :

- Du GVT (glissement vieillissement technique)
- De la réforme de la fonction publique territoriale : PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui entraine le reclassement des agents dans de nouvelles grilles indiciaires.
- Des opérations électorales
- Les opération de recensement de la population malgré une aide de 16 000 € de la part de l'Etat.

Aucune dérive n'est à envisager (en dehors d'une éventuelle augmentation significative des charges patronales par le législateur).

Seul le développement du programme de petite enfance et la nécessaire qualification du personnel pourra requérir un ajustement minime à la hausse.

PERSPECTIVES DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 65: Autres charges de gestion courante

Pas d'évolution prévue

Seule la subvention au CCAS devrait être majorée pour le développement du service public de la petite enfance (70 000€ pour la subvention aux parents et le reclassement statutaire)

Chapitre 66: Charges financières

l'endettement est faible

le remboursement des intérêts sera divisé par 2 en 2022

Des emprunts pourront être effectués pour les investissements lourds qui seront productifs de revenus. Dans ce cas il sera prévu un remboursement anticipé possible.



COÛT DES SERVICES

Évolution du coût du programme petite enfance

SERVICE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses											
Frais de fonctionnement											
divers Ass. Mat								10,91	9,4	3,6	g
Primes, aides								·			
Assistantes Maternelles	77,7	110,18	111,19	108,8	118,9	112,65	118,26	114,86	120,12	117,76	123,83
Parents	23,69	18,4	14,04	21,64	27,03	70,77	113,8	147,84	120,98	101,11	96,4
Sous Total 1	101,39	128,58	125,23	130,44	145,93	183,42	273,61	273,61	250,5	222,47	229,23
Haltes Garderies et											
Haltes Maternelles	63,12	97,74	92,93								
Frais de personnel HG				216,63	224,61	322,4	296,3	322,36	325,9	337,7	358,2
Frais de personnel HM				79,29	81,42	82,42	76,68	70,44	59,2	67,1	71,7
Frais de fonctionnement				49,62	48,34	57,43	64,2	55,89	59,7	71,1	72,8
Sous total 2	63,12	97,74	92,93	345,54	354,37	462,25	437,18	448,69	444,8	475,9	502,7
Sous total1+2	164,51	226,32	218,16	475,98	500,3	645,67	710,79	722,3	695,3	698,37	731,93
Recettes											
HG				45,87	79,45	78,63	61,67	72,84	80,3	65,26	88,63
нм				33,02	14,04	5,65	14,62	11,95	24,4	27,6	35,43
MSA/CAF				32,2	56,99	71,46	152,38*	99,67	113,8	121, 385**	73,42
Sous Total 3				111,09	150,48	155,74	228,67	184,46	218,5	214,25	197,48
TOTAL	164,51	226,32	218,16	364,89	349,82	489,93	482,12	537,84	476,8	484,125	534,45
			ŀ	nors subvention	équipement		480,25			459,125	
				dont 39,68 pour équipement				** dont 25 000 subwentions			

Exercice 2018 en k€

	HALTE GARDERIE ou multi accueil	HALTE MATERNELLE				
Frais de personnel	358,2	71,7				
Frais de fonctionnement	72	2,8				
TOTAL DEPENSES	50	2,7				
Participation des familles	88,63	35,42				
Subventions MSA/CAF	73	,42				
TOTAL RECETTES	197,47					
RESULTAT	-30!	5,23				



Recettes de Fonctionnement



Recettes de fonctionnement en k€

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
70- Produits des services	278	370	245	286	229	301	274	255	277	257	238
73- Impôts et taxes	4 583	4 785	5 173	7 053	7 220	7 385	7 082	7 766	8 005	8 200	7 476
dont recettes à reverses au FNGIR					1 555	1 555	1 562	1 558	1 558	1 558	1 558
74- Dotations et participations	2 223	2 200	2 068	2 063	2 105	2 079	2 016	1 834	1 594	1 551	1 611
75- Autres produits de gestion courante	259	380	847	332	288	305	408	419	495	573	442
013- Atténuation de charges	5	13	13	5	11	27	30	5	3	4	3
76- Produits financiers	13	3	6	3	4	2	2	1	1	1	1
77- Produits exceptionnels	387	696	775	2	592	20	510	839	174	8	432
Total recettes réelles	7 748	8 447	9 127	9 744	10 449	10 119	10 322	11 119	10 549	10 594	10 203
776- Différence sur réalisation d'immobilisations		1	1	1				53			
78- Reprise sur amortissements et provisions											
Total recettes d'ordre	-	1	1	1	-	-	-	53	-	-	_
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	7 748	8 448	9 128	9 745	10 449	10 119	10 322	11 172	10 549	10 594	10 203
002- Report N-1						200	200	616	448	854	388
TOTAL RECETTES	7 748	8 448	9 128	9 745	10 449	10 319	10 522	11 788	10 997	11 448	10 591

PERSCEPTIVES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses Variation habituelle habituelle.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

base des impôts directs : revalorisation des bases de 2,2%. recette fluctuante : taxe additionnelle aux droits de mutation (voir chapitre fiscalité)

Chapitre 74: Dotations et participations

La DSR et la DSU sont maintenus. La DGF devrait SE réduire pour la péréquation au sein de l'enveloppe de DGF nationale

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

En 2018, il y a eu des produits exceptionnels liés à la vente des terrains de la Motte Louvet . Il en sera demême en 2019.

Classement des 20 communes de l'Oise intercommunalité comprise (année 2016) recettes /habitant en k€

source DGFIP total Impôts locaux+autres impôts et taxes + DGF/hab 2017

- La moyenne (non pondérée) est de 1 059€ /habitant (sans Montataire)
- Gouvieux est à 976 €/habitant
- Gouvieux est la commune de + de 9 000 habitants ayant les recettes:HABITANT les plus faibles de l'Oise.

Ecart de recettes (impôts+taxes+DGF) entre : (interco comprise)	En milliers d'euros
Gouvieux/ lamorlaye	488
Gouvieux/Chantilly	1731
Gouvieux/Senlis	3719
Gouvieux/ Pont Saint Maxence	687

() les résultants de Montataire étant ininterprétables car nous n'avons pas le montant FNGIR reçu; il y a 10 ans Montataire était la commune avec les recettes /habitants les plus élevées de l'Oise.

Classement des 20 communes de l'Oise intercommunalité comprise (année 2016) recettes /habitant en k€

source DGFIP total Impôts locaux+autres impôts et taxes + DGF/hab 2017

rang	ville	nb d'habitants (2	016)	montant municipal	montant intercommunal	total
1	Senlis	590		1264	118	1382
2	Beauvais	020	56	957	423	1380
3	Noyon	666	13	980	324	1304
4	Compiègne	258	40	867	410	1277
5	Clermont	196	10	910	359	1269
6	Creil	747	35	935	262	1197
7	Chantilly	789	10	1026	139	1165
8	Margny Les Compiègne	218	8	726	410	1136
9	Chambly	098	10	952	180	1132
10	Nogent sur Oise	595	19	854	262	1116
	•		14			
11	Méru	640	12	763	335	1098
12	Pont Saint Maxence	470	15	747	304	1051
13	Crépy en Valois	231	8	827	212	1039
14	Lamorlaye	918	5	887	139	1026
15	Mouy	321	9	662	359	1021
16	Gouvieux	162	6	837	139	976
17	Liancourt	936	5	694	248	942
18	Saint Just en Chaussée	992		698	229	927
19	Villers Saint Paul	428	6	400	262	662
	Montataire	345	13	628	262	890

COMPARAISON DE FISCALITE

	Senlis sud Oise	Aire Cantilienne	Oise et Halatte		Chantilly	Lamorlaye	Pont Sainte Maxence	Senlis	Gouvieux
régime fiscal	FPU	FA	FPU			,			
nombre d'habitants	25 634	47 101	34 953		11 269	9 462	12 807	15 538	9 806
Base TH	43 843 615	111 066 264	46 105 968		24 820 198	28 552 891	14 671 257	26 070 202	22 787 816
produits TH EPCI	1 216 810	4 736 170	4 440 591		4 833 735	5 585 951	2 347 676	5 963 326	4 485 565
Taux TH	2,78	4,26	9,63		19,48	19,56	16,00	22,87	19,68
Base FB	36 399 236	72 639 137	38 014 493		16 464 752	16 722 137	12 181 078	22 126 472	15 129 961
produit FB EPCI	1 019 155	2 153 300	718 460		2 557 220	2 196 965	2 606 783	5 105 358	1 856 584
Taux FB	2,80	2,96			15,53	13,14	21,40		12,27
				prélèvement FNGIR	1 183 622	2 035 429	-	6 264	1 558 059
Coef d'intégration fiscal*	0,36	0,29	0,40	Taux EF officiel (trois taxes+REOM)	1,07	1,00	1,31	1,30	1,00
				potentiel fiscal deux taxes	9 484 065	10 447 760	6 116 607	10 969 285	8 710 266
				taux EF des deux taxes	0,78	0,55	0,81	1,01	0,55
				taux EF après FNGIR	0,65	0,55	0,81	1,01	0,55
DGF/habitant	100	3	47		242	93	310	140	152

^{*}CIF: permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre fiscalité levée et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leur groupement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Synthèse des dépenses d'investissement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 provisoire
<u>Dépenses financières</u>											
10- TLE											2
13- Suvention investissement											
16- Remboursement d'emprunts	337	272	228	189	191	231	299	306	314	260	268
26- Participation et créances											
Dépenses d'équipement											
20- Immob. incorporelles			11	14	63	47	22	40	26	396	48
Opérations									6		4
Hors opérations											44
21- Immob. corporelles											1 607
Opérations		-	-	360	104		396	46	3	229	649
Hors opérations	798	261	527	1 095	1 539	2 476	795	1 762	1 104	1 238	958
23- Immob. incorporelles											404
Opérations	1 709	826	225	136	1 444	4 039	857	9	55	604	383
Hors opérations	1 251	1 647	1 389	189	237	8	5	1	22	9	21
27- Autres immobilisations financières								3			
Total dépenses réelles	4 095	3 006	2 380	1 983	3 578	6 801	2 374	2 167	1 530	2 739	2 329
9- Reprise sur provisions											
19- Différences sur réalisation d'immobilisations		1	1	1				53	-		
16882- ICNE			_	_					-		
Total dépenses d'ordre		1	1	1				53			O
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	4 095	3 007	2 381	1 984	3 578	6 801	2 374	2 220	1 530	2 739	2 329
RESULTAT N-1 REPORTE	0	565	147	-	-	-	733	-	-	-	
TOTAL DEPENSES	4 095	3 572	2 528	1 984	3 578	6 801	3 107	2 220	1 530	2 739	2 329
Restes à réaliser (20/21/23) reportés									1 593	1 784	
Dont Opérations	433	586	904	507	1 671	1 276	84	26	717	765	
Dont Hors Opérations	577	647	703	857	676	1 739	974	730	876	1 019	
							Total			4 163	

Synthèse des recettes d'investissement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 provisoire
10222- FCTVA	160	605	332	225	-	452	-	796*2	120	0(1)	139
10223- TLE	140	168	53	30	104	50	43	28	61	82	55
10021- Dotation							42				
13- Subventions	189	562	3	160	93	200		789	10	62	258
16- Emprunts					1 500	311	10				
21- Immobilisations corporelles					24	1 700					
27- Remboursement de prêts											
Total recettes réelles	489	1 335	388	415	1 721	2 713	95	1 613	191	144	452
21- Cessions d'immobilisations corporelles	2	530	620		345			292			420
23- sortie du BG (parking Gambetta)							2 841				23
26- Titres de participation			152								
27- Immobilisations financières											
28- Amortissements	200	207	206	218	219	235	245	255	251	269	276
19- Différence sur réalisation d'immobilisations	348	14	123		247			600*3			
Transferts entre sections											
16882- ICNE											
Total recettes d'ordre	550	751	1 101	218	811	235	3086	1 147	251	269	719
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 039	2 086	1 489	633	2 532	2 948	3 181	2 760	442	413	1 171
Pour mémoire : autofinancement brut (hors											
opérations patrimoniales)	1 501	1 733	2 238	1 886	1 623	1 171	804	1 294	1 591	1 271	1 467
TOTAL RECETTES CUMULEES	3 530	3 425	3 015	3 185	5 403	6 067	4 117	4 424	3 852	3 762	3 867
RESTES A REALISER reportés											
13- Subventions	494	204	366	89	276	511	566		249	191	
16- Emprunts											
24- Cessions d'immeubles		711	400	756	1 558	3 110		*1			
10- Dotations					250		550			160(2)	

^{*1} établissement d'un budget annexe pour le projet centre ville

⁽¹⁾ report de la Préf à la Ss Préf (retard important de traitement)

^{*2} en 2015 2 années - *3 école des Aigles

⁽²⁾ FCTVA

BUDGET ANNEXE CENTRE VILLE

PROGRAMME IMMOBILIER DE CENTRE VILLE (Budget annexe)

Recettes réalisées en 2018: 0€

Des places ont été vendues : 1 + 2.

mais la vente définitive sera réalisée en 2019.

Fin de programme : il n'y a plus d'appartements à vendre

BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 81 670,55€	Dépenses : 586 235,08 €
Recettes : 453 033,73 €	Recettes : 453 406,17 € + 1 391 485,58 € de solde d'exécution soit 1 844 891,75 €

Le résultat provisoire d'exploitation est donc de 371 363,18 € Résultat provisoire d'investissement est donc de 1 258 656,67 €

Soit un résultat brut de 1 630 019,85 €

- les recettes proviennent des surtaxes perçues sur les factures d'eau : 0,3526€/m3 pour l'eau et 0,3912€/m3 pour l'assainissement.
- · les dépenses de fonctionnement comprennes la réparation de poteaux incendie, la réparation d'avaloirs, l'entretien des eaux pluviales et des hydrants.
- Les dépenses réelles d'investissement comprennent le remboursement d'emprunt, la fourniture de poteaux incendie, réalisation d'un réseau d'assainissement eaux usées rue de Lamorlaye (497 421,34€); la création de 12 avaloirs rue de Chantilly et rue Colliau (34 716€).
- Les contrats de délégation ont été renégociés et signés début 2018. le prix de l'eau potable sera en diminution pour les godviciens (la facture pour une consommation de 120m3 passant de 192,30 € à 184,91 €). Cette économie ne sera pas compensée, comme c'est souvent le cas, par une augmentation des redevances revenant à la commune. Elle est rendue aux godviciens, ce qui présente une économie de 60 000€ soit un peu plus d'un point d'impôt.

BUDGET annexe RUE GAMBETTA

PROGRAMME MAM RUE GAMBETTA

Le programme se compose d'une MAM en rez de Chaussée et de deux T3 qui seront mis en vente avec le stationnement souterrain correspondant.

Un budget annexe a été créé pour les deux appartements et les boxes associésau dessus de la MAM destinés à être vendus.

Le montant TTC hors VRD (lot non attribué) est de 1 013 825 € HT dont 331 758, 66 € pour les logements et 682 067, 26 € pour la MAM.

Le budget annexe concerne les deux logements et les parkings associés.

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 136 212€	Dépenses : 19 878,20€
Recettes : 19 878,20 €	Recettes : 0€

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

PROGRAMME : centre bourg					
OBJET	DEPENSES				
OBJET	RAR2018	2 019	2 020	2 021	
	70 000				
Réhabilitation Chapelle /construction angle de la rue des Repas (4T3)		100 000	500 000		
immeuble 49 rue de la mairie					
aménagements		200 000	300 000		
Façade salle des Fêtes et abords					
façade		30 000			
sol placette		270 000			
passage latéral		30 000			
terrains					
Childs , rue Paul Bert					
aménagements			20 000		
Meikle					
acquisition		30 000			
aménagement			150 000		
DELBERGHE					
acquisition		250 000			
aménagement		35 000	35 000		
terrain arrière BNP		130 000			
Maison derrière salle des fêtes					
		30 000	150 000		
TOTAL	70 000	905 000	1 155 000	0	

PROGRAMME : Environnement						
OBJET		DEPENSES				
	RAR2018	2 019	2 020	2 021		
Mobilier urbain et signalétique		10 000	10 000	10 000		
Dissimulation des réseaux (OP)	900 000	600 000	600 000	600 000		
bois : acquisitions	40 000	40 000	40 000	40 000		
aménagements bas côtés RD 1016						
			220 000			
Terrains pour bassins de rétention		20 000	20 000	20 000		
DUP Plaine de jeux/Toutevoie et Sentier Pédestre						
frais acquisitions	8 800	200 000	200 000			
aménagements		200 000	50 000	50 000		
Habitat troglodytique						
achat (Caquet)		100 000				
sécurisation aménagement	40 000	50 000		50 000		
Aménagement de chemins		10 000	10 000	10 000		
Plantations		20 000	20 000	20 000		
TOTAL	988 800	1 050 000	1 170 000	800 000		

PROGRAMME : Sécurité et sécurité routière

OBJET		DEPENSES			
	RAR 2018	2 019	2 020	2 021	
Divers sécurité routière		60 000	60 000	60 000	
vidéoprotection	250 000				
accessibilité	6 300	100 000	200 000	20 000	
TOTAL		160 000	260 000	80 000	

PROGRAMME : Sports					
PROGRAMMES		DEPENSES			
	RAR2018	2 019	2 020	2 021	
<u>GYMNASE</u>					
photovoltaique (pour mémoire)				?	
Equipement plaine de jeux		10 000			
vestiaires Foot et terrain					
club house					
skate Park		15 000	20 000		
plan vélo		30 000	30 000	20 000	
TOTAL	-	55 000	50 000	20 000	

PROGRAMME : Patrimoine					
OBJET	DEPENSES				
	RAR2018	2 019	2 020	2 021	
Eglise					
frais+études	25 800				
travaux		100 000	100 000	100 000	
OPERATIONS PATRIMONIALES CESSIBLES					
Clos de la Motte Louvet					
Boix des Bouleaux					
ex EDF					
vente rue Blanche					
Immeuble Tannerie					
TOTAL		100 000	100 000	100 000	

PROGRAMME : investissement courant					
	DEPENSES				
PROGRAMMES	RAR2018	2 019	2 020	2 021	
VRD des services techniques		450 000	350 000	150 000	
falainana muhita		20,000	450,000	450,000	
éclairage public		80 000	150 000	150 000	
Bâtiments publics					
gros travaux		400 000	330 000	330 000	
petits travaux		150 000	150 000	150 000	
Logiciels + informatique		30 000	10 000	10 000	
			1,000		
matériels scolaires					
changements postes ordi					
VPI		10 000	10 000		
TOTAL	-	1 120 000	1 000 000	790 000 ₆₇	

PROGRAMME : divers					
OBJET	DEPENSES				
	RAR2018	2 019	2 020	2 021	
Révision PLU		20 000			
immeuble social rue du docteur Vincent (voirie +pk) 		100 000		
Multi accueil des Tertres					
Maison Assistantes Maternelles + appartements+bo	oxes	1 350 000			
Cimetières					
TOTAL		1 370 000	100 000		